

Compte-rendu Réunion du 20 Novembre 2024 de l'Association Arc Electrique

L'an deux mil vingt-quatre, le mercredi 20 Novembre à neuf heures se sont réunis en présentiel les membres de l'Association Arc Electrique (AAE), siège social situé 5 rue des Tournesols, 31180 St Genies Bellevue, en assemblée générale sur convocation, qui leur a été adressée par le président de l'association conformément aux statuts de l'association.

Lieu de la réunion : Espace Hamelin Paris

Nombre de présents : 15 dont 12 membres

10 Présents	19 Absents excusés
D. Hong*, GREMI, U. Orléans P. Joyeux*, Hager Electro SAS C. Bourda*, Metalor S. Pellerin*, GREMI, U. Orléans Y. Cressault*, LAPLACE, U. Toulouse R. Sousa Martins*, ONERA P. Robin-Jouan*, GE Grid Solutions P. Schweitzer*, IJL, U. Nancy D. Rochette*, LPC U.C. Auvergne C. Zaepffel*, ONERA	P. André*, LPC U.C. Auvergne J-M. Bauchire*, GREMI, U. Orléans A. Bultel*, CORIA, U. Rouen W. Bussiere*, LPC, U.C. Auvergne E. Carvou*, IPR, U.Rennes P. Chapelle*, IJL, U. Nancy C. Chazelas*, IRCER, U. Limoges J. Collinet*, Ariane Group P. Freton*, LAPLACE, U. Toulouse L. Fulchéri*, PERSEE, EM Paris-CEP A. Gleizes* Ph. Lalande, ONERA M.P. Planche*, LERMPS-UTBM. Belfort V. Rat*, CNRS-IRCER U. Limoges V. Rohani*, PERSEE, EM Paris-CEP A. Soufiani*, EM2C, ECP L. Tremas*, Schneider Electric B. Van Ootegem, ARIANE Group A. Vardelle*, IRCER, U.Limoges
2 en distanciels	3 invités
J-J. Gonzalez*, LAPLACE, CNRS (Zoom) C. Van de Steen*, SAFRAN (Zoom)	B. Luiset, Metalor R. De Holanda Sousa, GE Grid Solutions M. Riedinger, Hager Electro SAS (Zoom)

Rédacteur : P Joyeux (secrétaire)

Diffusion : Membres de l'AAE

**membres de l'association*

L'ordre du jour est le suivant :

Horaire	Contenu
9h30-12h30	1-Approbation du CR de la réunion du 12 Juin 2024 2- Vie de l'AAE 3-Règlement intérieur 4-Point financier 5-Points sur les différents groupes de travail 6-Envoyés spéciaux aux conférences 6-Demande d'adhésions : procédure pour le vote
12h00-14h00	Repas
14h00-16h00	Adhésion : Présentation des activités ABB – (14:00, Teams) Adhésion : Présentation des activités de l'IRDL (14:30, Zoom) Adhésion : Présentation des activités de Cathy Rond Présentations des activités de recherche GE Présentation/Retour pour ACE Workshop
16h00	Fin de la réunion

Vie de l'association

Présentation de Mr Benjamin Luiset remplaçant de Christine Bourda (Metalor)

1) Approbation du dernier compte-rendu du 12 juin 2024

VOTE : le compte rendu de la réunion du 12 juin 2024 est voté à l'unanimité.

2) Vie association

- Changement d'adresse Préfecture → Réalisé
- Changement Banque → en cours
- Mise en place facturation → Réalisé
- Modification des statuts → à venir
- Mise en place du règlement intérieur → en cours

3) Règlement intérieur

- Passage au vote lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire le 25/03/2025.

Préambule

Dans le règlement intérieur présenté ci-dessous :

- Le terme « Association » désigne l'Association Arc Electrique
- Le terme « Conseil d'Administration » désigne le Conseil d'Administrations de l'Association Arc Electrique
- Le terme « Assemblée Générale » désigne l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Association Arc Electrique
- Le terme « Assemblée » désigne une Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire de l'Association Arc Electrique
- Le « Compte » désigne le compte bancaire lié à l'Association Arc Electrique

Les différentes désignations sont présentées dans les statuts de l'Association Arc Electrique.

Article 1 : Gestion financière de l'Association Arc Electrique

Article 1.1

Le compte propre de l'Association est géré par le Président et/ou le Trésorier. → OK (pas de remarque en séance)

Article 1.2

Une dépense supérieure à 500€ doit être validée préalablement par le Conseil d'Administration. → OK (faire la liste récurrente)

Article 1.3

Les bons de commande sont signés par le Président, les chèques sont signés par le Président et/ou le Trésorier. → OK (pas de remarque en séance)

Article 1.4

L'Assemblée Générale reverse l'excédent du compte propre de l'Association aux fonds de réserve. → OK (pas de remarque en séance)

Article 2 : Subventions de l'Association Arc Electrique

Article 2.1

L'Association Arc Electrique est habilitée à soutenir financièrement une action de recherche d'intérêt général sur ses fonds propres. La proposition doit être présentée et discutée en séance, puis validée à l'unanimité par le Conseil d'Administration. → OK (pas de remarque en séance)

Article 2.2

L'Association peut subventionner les manifestations scientifiques relatives aux études sur l'arc électrique et sujets associés si l'organisation est partiellement ou totalement assurée par un membre de l'association. → OK (pas de remarque en séance)

Article 2.3

Les membres de l'Association peuvent bénéficier d'une subvention pour se rendre à un évènement scientifique national ou international traitant des problèmes liés à l'arc électrique. Le nombre annuel de subventions n'est pas limité pour un membre. Deux subventions par évènement peuvent être attribuées au maximum par an, selon le type de conférence (durée, nombre de participants...). Chaque demande est étudiée en amont par le Conseil d'Administration. En cas d'avis positif, la subvention est attribuée sous conditions, qu'à l'issue de l'évènement, les bénéficiaires rédigent un rapport écrit et présentent oralement les faits marquants de l'évènement lors d'une réunion de l'association. → OK (pas de remarque en séance)

Article 2.4

Les frais de mission et de déplacement des membres de l'Association pour se rendre aux réunions et aux Assemblées ne sont pas remboursés, exceptés ceux des membres du bureau. Les membres conférenciers invités ainsi que les membres présentant un exposé oral (communication scientifique ou compte rendu de congrès) peuvent soumettre une demande de remboursement de ces frais accompagnée d'un budget approximatif, demande qui sera étudiée par le bureau si inférieure à 500€ ou par le Conseil d'Administration si supérieure à 500€. → OK

Discussion : Comment vérifier qu'il n'y a pas 2 remboursements (exemple ADPA doit s'assurer de ne pas avoir un double remboursement).

- Eviter de mettre remboursement.
- Ou demander une attestation de non prise en charge par ailleurs.

Article 3 : Cotisations des membres

Les montants des cotisations annuelles de l'année N+1 sont fixés en fin d'année N par le Conseil d'Administration. Les cotisations sont exigibles avant la fin du premier trimestre de l'année N en cours.

Vérification en séance si cela n'est pas déjà dans les statuts → déjà défini

Article 4 : Modalité des votes en Assemblée Générale Ordinaire

Article 4.1

Les membres de l'Association peuvent demander la confidentialité des informations données en séance. → OK (pas de remarque en séance)

Article 4.2

Les élections du Conseil d'Administration et du bureau se déroulent tous les deux ans. Les modalités de vote se font à l'oral sauf demande explicite d'un vote à bulletin secret. Le jour du vote, les membres autorisés à voter doivent être à jour de leur cotisation pour l'année N-1. Une procuration par membre est possible. Aucun vote par correspondance n'est autorisé. Le vote à distance est possible si tous les votants votent à distance. → OK (pas de remarque en séance)

Article 5 : durée du règlement intérieur

Ce présent règlement intérieur est reconduit tacitement chaque année sauf demande de modifications ou annulation votées lors d'une Assemblée de l'Association.

4) Point Financier

L'association peut financer différentes thématiques :

- Idée 1 : Subvention pour l'inscription des étudiants pour assister au CAE (40 étudiants environ) → OK

- Idée 2 : Financement d'une thèse (Turbulence)
- Idée 3 : Financement pour l'écriture des papiers concernant l'état de l'art des différentes thématiques sur l'arc électrique
- Idée 4 : Ajouter des chapitres (ou traduction) du livre « l'arc électrique »
- Idée 5 : CIGRE sujet Hackathon

5) Points sur les différents groupes de travail

- ⇒ Groupe de travail sur le LOGO → à relancer
- ⇒ Groupe de travail sur les verrous scientifiques → à relancer
- ⇒ Groupe de travail sur le site Web
 - Chacun peut déposer
 - Garder du temps pour un échange sur le site Web pour la reunion du 19/03/2025

6) Webséminaires

Appel pour trouver différentes thématiques

- Modélisation des arc (Juan Trelles) → Yann
- Gaz de remplacement → Philippe
- GDR Gaia → demander à Vincent
- Modele IA (Altair) → Patrice

7) Conf 2025

- ISPC 26th le 15-20/06 2025, Minneapolis, USA
- ICPIG 36th 20-25/07 2025, Aix en Provence, France
- FSO 8-12/09 2025, Brno Republic Tchèque
- CAE 17-18 2025, Limoges, France
- HOLM 70th 15-22/10, San Antonio, Texas, USA
- ICOPS 15-20 Juillet 2025, Berlin, Allemagne
- Plasma Tech 23-25/04 2025 • Albufeira, Igarve Region, Portugal

8) Adhésion : Présentation des activités ABB – (14:00, Teams)

9) Adhésion : Présentation des activités de l'IRDL (14:30, Zoom)

10) Adhésion : Présentation des activités de Cathy Rond

11) Présentations des activités de recherche GE

12) Présentation/Retour pour ACE Workshop

Signature du président
Yann Cressault



Signature du secrétaire
Patrice Joyeux

